

Le petit écho de Sainte Anne

Janvier 2024



D'étranges créatures, troll ou lutin, habitent nos forêts.

Ce 3^{ème} « écho de Sainte Anne » présente les événements de la vie villageoise au cours de l'an 2023.

Sommaire :

Rubriques	Pages
Sommaire	P 1
Le mot de Joël, maire, et hommage à Jean	P 2
La communication au village : site Web <i>de la commune</i>	P 3
Projets et travaux en cours ou terminés,	P 3
Routes et chemins, le mot de Nicolas, 1 ^{er} adjoint	P 4
Travaux divers, SIVOM du Haut Lison, Communautés de communes, écoles	P 4
La vie associative	P 5
Démographie communale	P 6
Permis de construire, rappel de quelques règles d'urbanisme	P 7 et 8

Ont participé à cet écho : Nicolas, Thierry, Jean Michel et Hélène, Joël.

Le mot du maire :

Bonjour à toutes et tous,

Lors du « mot du maire » de l'écho de Sainte Anne 2023, je vous faisais part de mes états d'âme quant au contexte difficile de l'année 2023, cette année 2023 se termine dans le fracas des bombes au proche orient et en Ukraine, quant aux bouleversements climatiques ils semblent continuer à avoir des conséquences catastrophiques qu'illustrent les différentes chaînes dans leurs journaux télévisés Il est difficile de faire preuve d'un optimisme béat dans un tel contexte....

Dans la rubrique « les mots du maire » je suis tenté de rajouter un paragraphe « **les maux du maire** » le rôle de maire d'une très petite commune n'est pas toujours une sinécure, , il est souvent critiqué pour ce qu'il a fait ou pas fait, en situation quelquefois d'arbitrage ce qui, forcément, déplaît à l'une des parties qui se sent « lésée », remis en question par les « Yaka et faut qu'on » et autres donneurs de leçons qui ont d'autant plus beau jeu qu'il ne prennent pas de responsabilités ... mais c'est ainsi, si l'on est maire c'est qu'on le veut bien, il faut assumer, faire « au mieux » quand il s'agit de gérer au quotidien sans bénéficier d'un secrétariat, il doit assumer les éventuelles erreurs d'appréciation, cadrer les énervements de voisinage, le bruit, les aboiements des chiens, les chants des coqs et cris des autres gallinacées, la mauvaise foi des uns, les partis pris d'autres, les tentatives de manipulation ... le maire doit écouter les rumeurs avec calme et philosophie, rester serein et en accord avec ses valeurs. ...

Ainsi va la vie locale, comme dans toute les communes, toutefois dans un village de 50 habitants, si 4 personnes sont mécontentes cela représente un % conséquent ...

N'empêche, il y a tout de même de bons et beaux moments de satisfaction devant le travail fait avec le Conseil Municipal, les animations menées à bien, les chantiers qui aboutissent, les encouragements reçus, les finances de la commune restant saines malgré un contexte difficile.

Aussi nous devons rester optimistes (mais pas béats ...)

Que 2024 soit pour chacun à la hauteur de ses espoirs tant au niveau personnel que professionnel.

Joël

Hommage à Jean:

Le 26/12/2023 tôt le matin Jean Roussillon, homme sage et discret, s'en est allé



Né à Sainte Anne le 16 août 1931, Jean a fait son service militaire chez les chasseurs Alpains, il m'a plusieurs fois raconté son séjour dans les Alpes, il avait alors envisagé de s'engager et de « faire carrière » dans la grande muette....

Il a épousé Ginette, « sa parisienne » le 23 octobre 1953, Leur fis Patrick est né le 18/09/1957.

Durant sa vie active, Jean a géré sa petite ferme, il a été conseiller municipal sur plusieurs mandats, pendant quelques années il fut correspondant du groupe AMA sur le village.

Après sa retraite en 1993 Patrick a pris le relais à la tête de la ferme familiale.

Nous garderons le souvenir d'un homme souriant qui, comme le remarquait Hélène, avait toujours « une étincelle espiègle au coin de l'œil ».

Jean, Jeannot comme beaucoup vous appelaient, vous avez toujours été un voisin bienveillant, modeste et souriant, c'était avec plaisir que je passais chez vous où je vous trouvais souvent attablé avec Ginette derrière une grille de scrabble, vous proposiez toujours un café, un apéro , une part de gâteau ...

Jean vous étiez l'une des mémoires du village de Sainte Anne, votre départ est celui d'un ami, vous nous manquez déjà.

Toutes nos condoléances à Ginette et Patrick.

J

- **Communication au sein du village** : site WEB, panneau municipal, et classeur à disposition en mairie sur RDV et accompagné par un conseiller et/ou de moi-même ...

Le site de la commune comptabilise à ce jour plus de 82 000 visiteurs, vous pouvez également le faire vivre Vous y trouverez les informations concernant le village, son histoire, les comptes rendus des réunions du CM Le site est assez convivial, il suffit de dérouler les différents menus.

www.sainteanne25.com

Remarques :

- ✓ Pour une **information rapide**, comme par exemple un décalage dans le ramassage des ordures ménagères, une route barréej'avise les habitants via le panneau d'affichage et via des textos à condition d'avoir les n° des téléphones portables, si vous ne bénéficiez pas encore de ce type d'information et que vous souhaiteriez en bénéficier, **pensez à me donner votre n° de portable.**
- ✓ **Comptes rendus des séances du conseil municipal, du comité de Sivom ou autres informations** sont **systématiquement affichés au panneau** et à disposition dans un classeur en mairie sur demande et également disponibles sur le site de la commune dans la rubrique « vie locale, conseil municipal ».
- ✓ **Consultation en mairie** cela est toujours possible, je suis à disposition sur rendez-vous, de même pour les conseillers, je rappelle que, sauf demande spécifique à délibérer sans public, **les séances du CM sont publiques.**

Travaux et projets en cours :

- **Rénovation thermique du bâtiment communal** : Dans le précédent « écho de Sainte Anne » je vous avais donné les raisons qui nous ont amenés à voir à la baisse le 1^{er} projet dont la réalisation était bien trop onéreuse pour nos finances, le CM a fait le choix d'une rénovation partielle qui est en cours. L'entreprise DS isolation a terminé les travaux d'isolation du toit, l'entreprise « AB concept » a eu du retard en raison de problèmes de livraison des matériaux et ensuite le mauvais temps a perturbé le déroulement du chantier, le changement des portes et fenêtre est quasiment terminé, les vélux seront changés dès que le temps le permettra. Cet appartement est désormais réhabilité, il est occupé par Florentin et Emma
- **Restructuration mairie** : le CM a décidé de ne plus louer l'appartement du 1^{er} étage et d'utiliser ces locaux désormais disponibles afin de restructurer la mairie, le projet est en cours et devrait être réalisé en 2024 ou début 2025.
- **Verger communal** : ce projet est en « stand-by » comme on dit en bon français ...
- **La forêt : Une séance publique d'information** a été organisée et proposée à tous les habitants du village, animée par le garde ONF Baptiste et moi-même, elle a permis je l'espère, aux participants de comprendre la politique de gestion des forêts et les bouleversements qui nous sont imposés par le réchauffement climatique (coupe des bois secs, coupes rases préventives, plantations ...) avec un horizon des plus incertains quant au devenir de notre forêt, seule certitude : la forêt ne sera plus la même dans les années à venir.
Cette année, nous n'avons pas trop mal vendu les coupes que nous avons été amenés à réaliser, nous avons également replanté les parcelles concernées mais, comme expliqué lors de cette séance publique d'information, **le plan d'aménagement forestier** que nous avons construit avec l'ONF et validé en CM, plan qui courait jusqu'en 2033, **est désormais caduc**, nous avons également de gros soucis quant au devenir de notre forêt dont les recettes participent à environ 50 % du budget communal...

- **Routes et chemins** : Le CM avait budgété les annuels travaux d'entretien routiers, notamment l'entretien du chemin des Paules. Nicolas, 1^{er} adjoint chargé de ce dossier vous en parle ci-dessous :

Le mot de Nicolas, 1^{er} adjoint :

« Chers citoyens du petit village de Sainte Anne, je pense que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches.

*J'espère que le travail effectué sur le village vous semble satisfaisant, certes nous n'avons pas effectué les travaux de goudronnage prévus sur 2023, cela est dû au fait que les bois entreposés aux Paules n'étaient pas tous évacués et que le passage des grumiers risquait de détruire tout le travail effectué sur les chemins ruraux. **Les travaux d'entretien de nos routes ne sont pas annulés mais sont reportés sur 2024.***

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année et une bonne santé pour l'année 2024. »

Nicolas, 1^{er} adjoint

- **Extension du lotissement de la Rapilla** : L'extension du lotissement de la Rapilla est terminée, son budget annexe a été clôturé fin 2022, Jean Michel et Hélène Trimaille qui ont fait l'acquisition d'une parcelle et ont bien avancé sur leur auto construction, Florentin, propriétaire de la 2^{ème} parcelle, fera bientôt une demande de permis de construire.
- **SIVOM du Haut Lison** : les comptes rendus des comités affichés au panneau municipal permettent de voir les décisions qui y sont prises et l'évolution de notre petite structure inter communale.
- **Ecole, collèges** : décidé en CM, un « abris bus » a été » construit en bordure du « Creux de Mélac », réalisé par les employés du SIVOM, ce petit abri bus ne dépare pas au caractère rural de notre village



Nicolas offre un fond de cuve



Eric et Florentin lissent



Florentin pose, Eric bosse



Eric et Florentin sapinent

Cet abri doit permet aux élèves d'attendre les transports scolaires à l'abri des intempéries, il est prévu que l'on puisse y déposer des livres, un « livres accès » en quelque sorte ...

- **Communauté de Communes Loue Lison** : Sainte Anne est membre de la CCLL et vous êtes régulièrement informés des décisions prises par notre communauté de communes dans le cadre de ses compétences.
- **Réfection du Pont du Diable** : ces travaux sont de la responsabilité du département, constatant depuis un moment déjà le délabrement du Pont du Diable et de la D229 dans son amont j'ai provoqué une réunion avec les services techniques du département, les travaux sont assez complexes, ils étaient initialement prévus en 2022 mais sont reportés à 2025 ... affaire à suivre dont je vous tiendrai informés. Nous profiterons de ce chantier pour élaguer les arbres longeant la D 229 et risquant de tomber sur les lignes (fibre et téléphone, toutefois il semblerait que les lignes fixes soient abandonnées à terme au profit de la fibre ...)

J

La vie associative :

- **L'amicale du Pont du Diable et « l'animation de l'église de Sainte Anne »** : ces 2 associations sont dissoutes ... fusion absorption ou une absorption fusion, cela a été acté lors des assemblées générales. **Remerciements à celles et ceux qui ont contribué à toutes les fêtes ou manifestations organisées ces années passées par les 2 anciennes associations** et à la constitution des ressources nécessaires au fonctionnement de notre nouvelle association.
- **Place à « la Saintannièrè »** : plusieurs concerts et manifestations ont été organisées en 2023, Thierry, Président de l'association vous les présente ci-dessous.

La Saintannièrè



Association d'animation de Ste Anne et de son église

Cette année, l'association d'animation de l'église de Sainte Anne est devenue la Saintannièrè.

Ce changement marque la volonté de porter les valeurs historiques, géographiques et architecturales de l'ensemble du village en s'appuyant sur l'église mais aussi sur les 13 fermes comtoises, le pont du diable, la baume, les combes, les falaises, les forêts, l'ancien château...et ses habitants.

Il ne s'agit pas d'une attitude nombriliste ou chauviniste, bien au contraire. Si ce village est bien ancré dans son identité Franc-Comtoise nous voulons l'ouvrir davantage vers les autres cultures. On peut pour cela traverser le monde mais aussi regarder tout à côté, dans les régions voisines, dans les départements au sud ou au nord et même dans les villages d'à côté.

Nous avons organisé quatre concerts (baroque, folk, blues, Flamenco), une résidence d'artiste (Jean Michel Trimaille), une conférence sur les vins, nous avons ouvert l'église pour les journées du patrimoine, nous nous sommes rassemblés pour la galette et la fête du village et en partenariat avec l'ASLC de Crouzet nous avons célébré Saint Nicolas avec des contes, une déambulation, un concert et une fondue. Nous avons aussi participé au vide grenier de Crouzet.

Toutes ces animations ont mélangé notre culture locale avec celles qui viennent d'ailleurs, elles ont donné à Sainte Anne un caractère culturel reconnu par les villages environnants et par la COM COM qui nous a soutenus financièrement.

En 2024, dans cet esprit, nous continuerons les concerts, les conférences, les visites et les fêtes.

En 2024 nous marquerons la reddition du château de Sainte Anne. Célébrer une destruction peut surprendre mais en réalité c'est la reconstruction que nous fêterons et donc notre village tel qu'il est aujourd'hui, ou presque. Ce moment historique très ancien a ses conséquences aujourd'hui.

Je tiens à remercier les bénévoles de l'association qui s'impliquent avec conviction, ceux qui malgré les mésententes ont participé activement, celles et ceux qui sont venus partager nos événements et qui ont permis d'être et vivre ensemble.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle nouvelle année

Thierry Gutehrlé

Démographie du village :

D'après le dernier recensement de l'INSEE, nous sommes **50 habitants**

Des habitants quittent le village, de nouveaux arrivent :

- **La famille Darsin a déménagé** et s'est rapprochée de la Suisse où Fanny travaille
- **Barbara, Lilou et Enzo** ont quitté Sainte Anne pour Donmartin
- Déjà Saintanniers depuis l'été, **Hélène et Jean Michel** se sont bien activés au cours de l'année, leur maison paille ossature bois est désormais hors eau, hors vent ... ce chantier collaboratif a été très intéressant à suivre, la crémaillère pour septembre 2024 ?



Encore mieux intégrées dans la nature dès le printemps ...



Troublante cette aventure Saintannière

Hélène et Jean Michel, nouveaux Saint Anniers se présentent ci-dessous :

« Nous venons du hameau d'Essavilly près de Nozeroy, Hélène travaille avec des enfants porteurs de handicap en tant que psychomotricienne et Jean-Michel est musicien intermittent du spectacle et professeur de musique au conservatoire de Pontarlier.

Nous avons opté pour une construction en paille, bois et terre. Nous avons envie d'expérimenter une vie plus simple et veillerons à garder du temps pour partager avec les gens du village.

Nous avons obtenu le permis de construire en janvier 2023 et un an après, la maison est hors d'eau hors d'air. Nous allons maintenant nous affairer à l'intérieur et espérons emménager d'ici fin 2024. En attendant, nous logeons rue de la Damotte et la Beaume chez la sœur d'Hélène, ainsi que dans notre roulotte à côté de notre maison.

Tous les habitants du village sont les bienvenus pour découvrir notre construction et passer un moment avec nous. Nous sommes heureux d'avoir fait ce choix de nous installer dans ce beau village de Sainte-Anne ».

Jean Michel et Hélène

- **Thierry et Sylvie** continuent à aménager leur maison et ses abords au 4 rue de la Rapilla.
- Nouveaux saintanniers, **Justine et Patrice** ont fait l'acquisition de la maison Darsin, leur entreprise de **transport de grumes Serrette** est domiciliée à Sainte Anne

A tous, nous souhaitons la bienvenue et le meilleur dans leurs nouvelles habitations au sein de notre petit village.

J

Rappel : ainsi que cela est annoncé à chaque publication, le « **Petit écho de Sainte Anne** » est ouvert à toute personne qui le souhaite, chacun peut y déposer photos, écrits, projets, idées ... il suffit me donner votre texte et/ou photos signé et ce sera publié « in extenso », avec bien sûr un éventuel droit de réponse.

Concernant les règles d'urbanisme, je vous avais donné les informations suivantes dans « l'écho de Sainte Anne 2023 », je les transmets à nouveau à l'intention des nouveaux habitants du village.

Informations générales sur permis de construire, CU, DT ... :

Certificat d'urbanisme (simple ou opérationnel), **permis de construire, déclarations de travaux ou autres travaux sur foncier bâti ou non bâti**, quelques informations sur les démarches à faire pour les demandes de PC ou autres autorisations cadrées par les règlements d'urbanisme.

Quelques précisions en matière de législation pour l'urbanisme. :

- N'ayant pas mis en place un PLU ou PLUI (plan local d'urbanisme) **la commune est assujettie au RNU** (règlement national d'urbanisme) et à court terme de nombreuses compétences seront attribuées aux communautés de communes dans le cadre des SCOT (schéma communal d'organisation des territoires).
- **L'avis du conseil municipal en matière d'urbanisme n'est que consultatif**, c'est la DDT (direction départementale du territoire) qui instruit les dossiers que le maire lui transmet et la DDT tient compte des règles d'urbanismes dans le cadre du RNU
- Sainte Anne abritant un bâtiment classé, **toute demande située dans un périmètre de 500 m autour de l'église doit être validée par l'ABF** (architecte des bâtiments de France) cela est systématique et peut rallonger les délais d'instruction des dossiers. Par exemple, le changement de fenêtres, le percement d'ouvertures, la réfection de façades, la réfection d'une toiture ... tous travaux situés dans ce périmètre de protection nécessitent une autorisation spécifique de l'ABF.
- **Pour l'eau** : depuis 1967, la commune est membre du **Syndicat des eaux de Champagnole auquel la commune a donné compétence**, c'est donc ce syndicat qui est compétent en la matière (extension réseau, pose compteur eau ... etc.).
- **Toute demande concernant l'urbanisme** (CU, CU opérationnel, demande de permis de construire, déclaration de travaux ...) **doit être transmise à la mairie** avec le nombre d'exemplaires nécessaires, le dossier est vu en **commission bâtiment qui donne un avis consultatif**, et fait suivre le dossier à la DDT, un exemplaire est également transmis par la mairie à l'ABF si le projet se situe dans le périmètre de protection. La décision prise au nom du préfet par les autorités compétentes revient en mairie avec autorisation des travaux, ou demande de pièces complémentaires, ou refus d'autoriser les travaux (dans ce cas il y a des recours possibles en préfecture dans un certain délai).

Les dossiers Cerfa concernant ces demandes sont disponibles sur le portail :

<https://www.service-public.fr/>

Le cerfa 13406 est le **formulaire de permis de construire (PC)** à remplir pour faire votre demande. Sa version à jour en 2022 (cerfa 13406*08) est téléchargeable ici en PDF. Le cerfa 13406*08 est le **formulaire** à remplir si vous voulez adresser à votre mairie une demande de **permis de construire**
Quel cerfa 13703 ?

Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes - DPMI (**Formulaire 13703*09**)
Permet de réaliser des travaux sur une maison individuelle (par exemple : extension, création de fenêtre) et/ou de construire une annexe à son habitation (par exemple : garage, véranda).

Quelle différence entre permis de construire et déclaration de travaux ?

La **différence entre la déclaration** préalable et le **permis de construire** se fonde avant tout sur la surface à **construire**. Une **déclaration** préalable de **travaux** est une **autorisation** d'urbanisme exigée pour des **travaux** non soumis à **permis de construire**.

Lotissement : Dans le cadre d'un lotissement, les règles de construction et d'aménagement sont fixées par le **règlement de lotissement** voté par le CM et rattaché aux parcelles loties sur la Rapilla.

Remarque, une synthèse (jusqu'en 2023) des travaux des commissions bâtiment est disponible sur demande.

Permis de construire ou déclaration de travaux : quelques cas

<i>Permis de construire ou déclaration de travaux ?</i>			
Nature des travaux ou des constructions	Autorisations nécessaires ou non		
	Permis de construire	Demande de travaux	Absence de formalité
Aménagements intérieurs	Création ou augmentation de la surface d'habitation de plus de 20 m ² .	Création d'un espace supplémentaire de moins de 20 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .
Changement de destination d'un bâtiment	Si modification de la structure porteuse et de la façade.	Autres modifications même sans travaux.	-
Construction nouvelle	Plus de 20 ou 40 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .
Travaux d'agrandissement	Plus de 20 ou 40 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .
Abri de jardin	Plus de 20 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 m ² .	Si l'abri fait jusqu'à 5 m ² .
Barbecue	-	Si plus de 5 m ² d'emprise au sol.	Jusqu'à 5 m ² d'emprise au sol.
Clôture	-	Si le mur fait plus de 2 m de hauteur.	En deçà de 2 m de hauteur et voir règlement lotissement
Éolienne	Hauteur égale ou supérieure à 12 m.	Moins de 12 m de hauteur.	-
Garage	Plus de 20 m ² .	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 m ² .	-
Piscine extérieure	Bassin de plus de 100 m ² et couverture de plus de 1,80 m de hauteur.	Bassin entre 10 et 100 m ² et couverture de moins de 1,80 m de hauteur.	Bassin inférieur ou égal à 10 m ² .
Ravalement		Obligation de DT.	
Terrasse	Plus de 20 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 m ² . <i>La déclaration de travaux est obligatoire pour la construction d'une terrasse de plain-pied dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement.</i>	Jusqu'à 5 m ² .
Véranda	Plus de 20 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 m ² .	Jusqu'à 5 m ² .